



Demain Bayonne
Bihar Balona

La 5G

La 5ème génération de standards pour la téléphonie mobile, ou 5G, est promise pour 2020 en France. Elle se met au service d'un fantasme technologique qui ne tient pas compte des risques sanitaires et environnementaux.

1. Des risques sanitaires au mépris du principe de précaution

De l'aveu même des représentants d'Orange auditionnés par le groupe d'études numériques du Sénat en juillet 2018, pour assurer le déploiement de la 5G il faudra adapter 25.000 antennes et en installer des milliers d'autres pour mettre en œuvre la bande 26 GHz. Ces antennes pourront se greffer sur les toits d'immeuble, les trottoirs mais aussi les panneaux publicitaires et les abrisbus par exemple. Le déploiement de la 5G conduira à une augmentation massive de l'exposition de la population aux ondes alors que ces dernières sont classées comme "cancérogènes possibles" par le centre international de recherche sur le cancer de l'OMS depuis 2011.

En juillet 2016, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) estimait que ces "ondes ont des effets possibles sur les fonctions cognitives et le bien être des plus jeunes".

L'ANSES en 2020, suite au recours de deux associations écologistes, a rendu public un rapport ou l'agence de santé conclue à « un manque important voire à une absence de données scientifiques sur les effets biologiques et sanitaires potentiels liés aux fréquences autour de 3,5 GHz ». En d'autres termes, à ce stade il lui est impossible d'évaluer les risques liés à la 5G.

Plus récemment, 265 scientifiques venant de 37 pays ont alerté sur les conséquences de ces ondes sur la santé humaine et demandent un moratoire sur le développement de la 5G1.

Le lien internet de cet appel :

<https://static1.squarespace.com/static/5b80c1b7-9327d89d9428e41/5db713cc7aa2711f19dccc0/1572827456350/Appel+international+demandant+l'arrêt+du+déploiement+de+la+5G+sur+Terre+et+dans+l'espace.pdf>

La 5G ne vient pas remplacer les 2, 3, 4G mais s'y superpose, en ignorant les champs électromagnétiques déjà créés par les précédentes générations de réseaux, ce qui aura pour conséquence une augmentation considérable de l'exposition aux rayonnements de radiofréquence. Pourtant aucune étude scientifique et épidémiologique n'a été réalisée à grande échelle sur l'impact de ces ondes sur la santé humaine. Le principe de précaution, inscrit dans la loi européenne, veut pourtant que le producteur d'une nouvelle technologie prouve son absence de danger avant de la commercialiser. Or, à l'heure actuelle, le développement de la 5G se fera sans expérimentation,

ASSOCIATION Loi de 1901, W641007421 Maison des Associations, 2 rue Darthon 64200 BIARRITZ
contact@ondes-de-choc.org

transformant nos enfants et nous en cobayes, privés de la liberté affichée au fronton de notre Constitution.

2. Un désastre environnemental

En mars 2019 des médecins, scientifiques, membres d'organisations environnementales et citoyens de 168 pays, demandent urgemment l'arrêt du déploiement du réseau sans fil de 5G au motif que cette surexposition aux ondes électromagnétique entraînera "un changement environnemental sans précédent à l'échelle planétaire". Plusieurs études ont déjà démontré la dangerosité des rayonnements radiofréquence pour le monde animal et végétal.

En plus des risques de l'exposition pour la biodiversité, la multiplication des données liée à l'arrivée de la 5G (2 exaoctets de données ont été échangés chaque mois dans le monde en 2017, soit une hausse de 63 % par rapport à 2016) stockées dans les data centers ultra gourmands en énergie, prend une part de plus en plus considérable dans le réchauffement climatique.

Afin de respecter le principe de précaution inscrit dans la loi européenne et à l'instar des 265 scientifiques êtes-vous prêt à demander à votre conseil municipal un moratoire sur le déploiement de 5G dans votre commune ?

OUI

NON

SKL

ASSOCIATION Loi de 1901, W641007421 Maison des Associations, 2 rue Darthon 64200 BIARRITZ
contact@ondes-de-choc.org



Demain Bayonne
Bihar Balona

L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX OEM (Ondes électro Magnétiques)

Nous assistons à un développement exponentiel de l'utilisation d'équipements et d'appareils utilisant les OEM (téléphonie, antennes relais, 5G, Linky...etc).

Les populations sont donc de plus en plus exposées à ces OEM, qui sont classées potentiellement cancérogènes par l'OMS.

Nous ne parlons pas ici de la téléphonie mobile personnelle, ni du Wi-Fi domestique ou du téléphone DECT, que l'on peut utiliser et couper comme on veut, et qui est donc de la responsabilité de chacun. Nous parlons de l'exposition qui nous est imposée, essentiellement par les antennes relais et les Wi-Fi collectifs ou municipaux.

En France les normes en vigueur concernant cette exposition ont été fixées par décret le 3 Mai 2002, entre les deux tours des élections Présidentielles. Elles ont été reprises des recommandations de l'ICNIRP (International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection) datant de 1998, sur les effets thermiques pour des expositions de 6 minutes au maximum.

Ces normes, toujours en vigueur, ne prenant en compte que les effets thermiques, ne sont absolument pas adaptées à des expositions constantes aux OEM, et aux conséquences biologiques de ces expositions sur le vivant.

Depuis 2015, le Wi-Fi est interdit ou très réglementé à l'école...mais en sortant de l'école, ces mêmes enfants peuvent être soumis à des expositions élevées imposées par l'environnement (antennes notamment) !!

Or on sait depuis Paracelse (début 16^{ème} siècle), que « c'est la dose qui fait le poison » !

En 2011, l'Union Européenne, dans sa Recommandation 1815, a préconisé pour protéger les populations, une exposition maximale de 0,60 V/M..... « et de la ramener à moyen terme à 0,20 V/M »

Ces niveaux d'exposition, constituant un seuil de prévention pour les expositions à long terme aux OEM, ne sont pas compatibles avec une téléphonie de qualité, et plusieurs états et villes ont déjà œuvré dans ce sens.

Dans l'intérêt de vos concitoyens êtes-vous prêt à vous engager pour faire respecter les préconisations de cette Recommandation Européenne et arriver à terme à une exposition maximale de 0,60 V/M ?

OUI

NON

SKL

ASSOCIATION Loi de 1901, W641007421 Maison des Associations, 2 rue Darthon 64200 BIARRITZ
contact@ondes-de-choc.org